

3 septembre 2014

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LES RÈGLEMENTS

- 2014-410 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-282 DANS LE BUT DE TRANSFÉRER LA PARTIE DU LOT 2 238 508 PRÉSENT DANS LA ZONE P-3 VERS LA ZONE R-2, DE PERMETTRE L'USAGE « HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE » DANS LA ZONE R-6 SOUS CONDITIONS ET D'AUTORISER LES CONTENEURS ET REMORQUES COMME BÂTIMENTS ACCESSOIRES SOUS CONDITIONS EN ZONE AGRICOLE
- 2014-412 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-284 DANS LE BUT DE CORRIGER UNE DISPOSITION CONCERNANT LA SUPERFICIE DES LOTS SITUÉS DANS UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ ET D'AJOUTER UNE DISPOSITION CONCERNANT LES ACCÈS AUX CHEMINS PUBLICS DANS LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE TYPE 1

L'assemblée de consultation est ouverte à 19 heures à la salle du conseil, M. Louis Coutu, maire est désigné pour expliquer les projets de règlements ainsi que les conséquences de leurs adoptions.

Sont présents : Patrice Brien, Jacques Jasmin, Réal Vel, Maurice Boudreau, Marc Gilbert et Mme Majella René qui fait fonction de secrétaire.

Aucun résident ne s'est présenté.

L'assemblée de consultation est fermée, il est 19 h 30.

9 septembre 2014

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE
--

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 9 septembre 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Sept résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 août 2014 et de la séance extraordinaire du 13 août 2014;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Adoption du second projet du règlement 2014-410 modification du règlement 2006-282 de zonage; Avis de motion
8. Adoption du règlement 2014-411 modification du règlement 2006-286 permis et certificat;
9. Adoption du second projet du règlement 2014-412 modification du règlement 2006-284 de lotissement; Avis de motion
10. Résolution pour demander le remboursement de la subvention –Aide à l'amélioration routier municipal 2^e partie 2 852\$;
11. Service de surveillance;
12. Dossier Caisse populaire; Suivi
13. Travaux concernant le muret de la rue principale ;
14. Voirie;
15. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
16. Point d'eau rue Principale Ouest;
17. Suivi : Comité
18. Affaires nouvelles;
19. Période de questions;
20. Levée de la session.

2014-09-128

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

-aucune question

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2014-09-129

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AOÛT 2014

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 5 août et du 13 août 2014;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Maurice Boudreau et appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 5 août et de la séance extraordinaire du 13 août 2014 soient acceptés tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption des procès-verbaux: tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

ENSEIGNE : Nous avons reçu l'enseigne Protégeons nos enfants offerte par les Agricultrices de l'Estrie.
Fête du village: Belle réussite, félicitations aux membre du comité.
9^e rang Est : les réparations ont été effectuées
Service de Surveillance : Le service de surveillance des enfants a démarré le 2 septembre 2014.
Bac bleu : le bac bleu installé au Pavillon Roger Auclair est utilisé comme poubelle, il a été enlevé.

2014-09-130

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
 Proposé par : M. Jacques Jasmin
 Appuyé par : M. Denis Vel
 Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1771.33
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	150.00
02-320 TRANSPORT	6303.06
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	6557.83
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	1593.54
02-700 LOISIRS ET CULTURES	5111.89
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	1906.20
SOUS TOTAL	23393.85
Remise fédérale	
Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	967.48
Ristourne à réclamer (TVQ)	1212.11
Remboursement client au crédit	2083.29
Total	27656.73

Rapport des dépenses durant le mois d'août 2014 :	581.57\$
Salaires déboursés à la séance au 9 septembre 2014 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	1095.81\$
Salaires déboursés durant le mois d'août 2014	6197.78\$
GRAND TOTAL	35531.89\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2014-09-131

6.1 SOUPER DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE WATERLOO LE 11 OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR MARC GILBERT

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise MM Maurice Boudreau et Denis Vel à assister au souper de l'Association des pompiers volontaires de Waterloo;
Que les frais de contribution du billet soit pris à même le budget don;
Que les frais de déplacement et de représentation seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-09-132

6.2 INVITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE À L'OKTOBERFEST DU MAIRE DE STOKE

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL
APPUYÉ PAR : PATRICE BRIEN
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue M. Louis Coutu, maire à assister à l'Oktoberfest du maire de Stoke le 11 octobre 2014 à 18h;
Que la dépense sera prise à même le budget don;
Que les frais de déplacement lui seront remboursés sur preuve justificative;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-09-133

6.3 POSTES CANADA RÉDUCTION DES HEURES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

Considérant que les réductions d'heures au service à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande à Postes Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel quel, que puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-09-134

6.4 MANDAT A NOS VÉRIFICATEURS DELOITTE S.E.N.C.R.L./S.R.L

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu l'offre de services de notre firme comptable;
Attendu que nous avons évalué nos besoins ;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien, que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les offres suivantes :

- Reddition des comptes pour le MTQ 2014;
- Mandat d'audit pour les états financiers du 31 décembre 2014;

Que pour le budget 2015, il sera réalisé à l'interne avec ajout d'heure pour la commis de bureau afin de libérer la directrice générale;
Que pour l'audit des états financiers 2015 nous demanderons des estimés de prix a d'autres firmes comptable pour avoir l'heure juste sur les tarifs de ce type de mandat;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 2014-410 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2006-284 DE LOTISSEMENT

L'adoption du règlement est remise à une séance ultérieure.

2014-09-135
Règlement 2014-411

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-411 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-286 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRES

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-la Rochelle;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la population de modifier le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT que l'abattage d'arbres est une préoccupation de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et qu'il apparaît important de régler davantage sur cet aspect;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Réal Vel lors de la session du 5 août 2014;(résolution 2014-08-119)

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Jasmin
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET RÉSOLU

QUE le règlement numéro 2014-411 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.1 du règlement sur les permis et certificats #2006-286 portant sur l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation est modifié au 10e point de la manière suivante :

« 10- L'abattage d'arbres dans le périmètre d'urbanisation #1; »

Article 3

L'article 5.3.10 du règlement sur les permis et certificats #2006-286 concernant les documents requis dans le cas de l'abattage d'arbres en zone patrimoniale est modifié par le changement du titre pour désormais s'appliquer à tout le périmètre d'urbanisation #1 de manière à se lire ainsi :

***L'ABATTAGE D'ARBRES DANS LE
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION #1 5.3.10***

Article 4

L'article 6.1 du règlement sur les permis et certificats #2006-286 concernant la tarification des permis et certificats est modifié par le changement du terme « Abattage d'arbres en zone patrimoniale » par le terme « Abattage d'arbres dans le périmètre d'urbanisation #1 »:

Article 5

L'article 5.3.11 du règlement sur les permis et certificats #2006-286 concernant l'abattage d'arbres est modifié par le retrait du pourcentage de 40% au premier point de manière à assujettir les coupes forestières à la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation peu importe le pourcentage coupé pour se lire de la manière suivante:

-« L'abattage des tiges de bois commercial, incluant les chemins de débardage dans les zones agricoles, agro-forestières dynamiques, agro-forestières et îlots déstructurés; »

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 9^{ÈME} JOUR DE SEPTEMBRE 2014

Louis Coutu, maire

Majella René, directrice générale
Et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 août 2014
Adoption : 9 septembre 2014
Publication : 17 septembre 2014
Envoi à la MRC : 17 septembre 2014

2014-09-136

<p>9. ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 2014-412 visant à modifier le règlement de lotissement 2006-284 de la municipalité.</p>

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 septembre dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 2014-412

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Brien et appuyé par Maurice Boudreau;
et résolu unanimement

- d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2014-412 conformément à l'article 128 de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 9 IÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014.

Louis Coutu, maire

Majella René, directrice générale
Et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 aout 2014
Adoption : 9 septembre 2014
Publication : 17 septembre 2014
Envoi à la MRC : 17 septembre 2014

2014-09-137

9.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2014-412

Monsieur le conseiller Denis Vel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2014-412 modifiant le règlement de lotissement 2006-284 dans le but :

- CORRIGER UNE DISPOSITION CONCERNANT LA SUPERFICIE DES LOTS SITUÉS DANS UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ;
- D'AJOUTER UNE DISPOSITION CONCERNANT LES ACCÈS AUX CHEMINS PUBLICS DANS LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE TYPE 1.

2014-09-138

10. RÉOLUTION POUR RÉCLAMER LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER #00021065-1 -42050 (05) -2013-07-17-52 MONTANT 7 130\$ SUR 3 ANS 2013-2014-2015

Proposé par Marc Gilbert
Appuyé par Réal Vel
Et résolu

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 2 852\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-09-139

11. MISE EN PLACE DU SERVICE DE SURVEILLANCE

Considérant que nous avons mis en place un service de surveillance
Considérant que la base d'un règlement a été déposé aux parents intéressés;
Considérant que nous voulons le bonifier avec la réalité du milieu;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate deux conseillers soient MM Patrice Brien et Denis Vel pour la formation d'un comité de gestion pour le service de surveillance;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-09-140

11.1 EMPLOYÉ POUR LE SERVICE DE SURVEILLANCE

Considérant que le directeur de l'école Notre-Dame-des-Érables nous a référé un candidat ;
Considérant que le candidat répond aux exigences de la Commission scolaire de Sommet pour les antécédents judiciaires ;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle engage M. Francis Lavallée comme responsable du Service de Surveillance ;
Que le tarif horaire pour débiter sera de quinze dollars l'heure (15\$/h) ;
Que toutes les autres modalités seront discutés fur et à mesure de l'implantation du service de Surveillance ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-09-141

12. PROMESSE DE VENTE DÉPOSÉE PAR LA CAISSE POPULAIRE MORILAC

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR DENIS VEL
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe la promesse de vente déposée par la Caisse populaire Morilac;
Que le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle la dite entente.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. TRAVAUX CONCERNANT LE MURET DE LA RUE PRINCIPALE

Le dossier est remis à une autre séance.

14. VOIRIE

Deuxième grattage et abat-poussière : Le deuxième grattage et l'épandage des flocons ont été faits mais pas sur tout le territoire de la municipalité. Le 5^e rang, 9^e rang Ouest et chemin de la Montagne font partie de ceux qui n'ont pas été faits.

Une lettre sera envoyée pour aviser notre fournisseur que nous ne sommes pas satisfaits du nivelage.

15 DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

16. POINT D'EAU RUE PRINCIPALE OUEST

Le point est à suivre.

17. SUIVI : COMITÉ

M. Marc Gilbert représentant au comité des Loisirs Intermunicipale de Valcourt et région, nous mentionne qu'une rencontre a eu lieu avec les sept municipalités membres pour rediscuter des modalités de la prochaine entente. Un comité a été formé pour étudier les coûts facturés dans la dite entente et nous fera l'état de la situation pour la prochaine rencontre.

2014-08-124

18 AFFAIRES NOUVELLES

M. le maire nous rappelle le souper méchoui organisé par l'Association de chasse, de pêche et de plein air de Ste-Anne-de-la-Rochelle le 13 septembre 2014.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un résident nous informe que lors de la cueillette des vidanges et du recyclage, l'opérateur a inversé l'horaire et ce n'est pas la première fois?
- Un résident demande que se passe-t-il avec le bâtiment de la Caisse populaire?
- Un résident nous informe qu'il a entrepris des démarches pour avoir la fibre optique par Cooptel, son représentant devrait communiquer avec la municipalité;
- Un résident demande qu'est-ce qu'on peut faire pour préserver nos fonds de terre cultivés lorsque les acheteurs arrivent de la ville et les laissent à l'abandon?
- Un résident nous remercie pour le creusage du fossé le long du chemin Beauregard cela lui a permis de finaliser les travaux d'égouttement de sa terre

M. Coutu répond aux résidents.

2014-09-142

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 32.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »